

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE

PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf le huit novembre à dix-sept heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'André ROCCHI, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 31/10/2019

Étaient présents : ROCCHI André, PAOLI Christian, FRATICELLI Jean-Jacques ; SANTONI Marie-Josée ; GUIDICELLI Sébastien ; ANDREANI Agnulina ; PIERI Pierre-Louis ; GAMBOTTI Marie-Pierre ; SUSINI Vincent ; ELEGANTINI Muriele ; OTTOMANI Jean-François ; PAOLI Franck ; BARBONI Toussaint ; ANGELI Filippu Antone ; PAOLI Roxane ; SALDANA Esteban ; VILLARD-ANGELI Dominique ; CASAMATTA-ANDREANI Bernadette ; FRANCOVICH Stéphane ; ROSSINI Jean.

Était absent : FILIPPINI Marie-Laure ; SANTONI Louis ; ACHILLI Nadine ; MURGIA Sandrine ; COLOMBANI Victoria ; MICAELLI Marie-Luce ; FRANCISCI Lisa.

Était représenté :

SANTONI Louis a donné pouvoir à ROCCHI André ;
ACHILLI Nadine a donné pouvoir à FRATICELLI Jean-Jacques ;
FRANCISCI Lisa a donné pouvoir à PAOLI Christian ;
COLOMBANI Victoria a donné pouvoir à PIERI Pierre-Louis ;
MICAELLI Marie-Luce a donné pouvoir à SUSINI Vincent ;
MURGIA Sandrine a donné pouvoir à GUIDICELLI Sébastien ;
FILIPPINI Marie-Laure a donné pouvoir à ANDREANI Agnulina.

Vu l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination du secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal désigne Madame ANDREANI Agnulina secrétaire de séance et assistée de Madame Emilie MUSETTI auxiliaire administrative.

DEL081119-01

OBJET : Approbation du procès-verbal du 24 octobre 2019

Il est proposé au Conseil Municipal l'approbation du PV de la séance du 24 octobre 2019.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 24 octobre 2019.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an que ci-dessus.

